

Séance du 10 octobre 2024

Délibération 2024\_30

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 3 octobre 2024

Etaient présents : SAËS Philippe, LABOULAIS Monia, TOPALOV Todor, HENNOTE Stéphanie, BREUSSIN Joël, DANDRÉ Fabien, DESPAGNET Guillaume, DESTRUHAUT Thierry, DULAURIÉ Jérémy, ROMIEU Tanguy, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : LARGEAU Brigitte et RENARD Jeanne.

**Objet : mise à jour du tableau de classement des voies communales**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un premier envoi de voies non classées a été effectué par la Société GEOPTIS à qui nous avons confié l'élaboration du tableau communal de classement des voies (TVC). Plusieurs catégories de voies sont concernées : voies communales, chemins ruraux, hameaux – lieux dits.

Mr le Maire présente un tableau de classement des voies ouvertes au public non nommées et propose la nomination de ces voies.

**Vu** les articles L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi dite 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification en date du 8-9 février 2022,

**Considérant** que les voies listées dans le document annexé à ce dossier ne portent pas de dénomination ;

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage des voies de la commune ;

**Considérant** qu'il appartient également au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune ;

**Considérant** l'intérêt communal que représente la dénomination des voies sans nom ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales,
- **Valide** les noms attribués à l'ensemble des voies communales ouvertes à la circulation (tableau en annexe de la présente délibération),
- **autorise** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Saint-Martin-d'Oney, le 18 décembre 2024

Le Maire, Philippe SAES



## MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

LOCALISATION	PROPOSITION DENOMINATION	LONGUEUR DE VOIE
<b>VOIES COMMUNALES PUBLIQUES</b>		
Lanes Dou Goua/Brana	Chemin du Brana	267,10
Quartier Mounic	Chemin de Mounic	327,20
Coum de Gaillères	Chemin du Coum	1 295,60
Chemin rural du moulin de Saubin	Chemin rural du moulin de Saubin	742,80
Penin	Chemin de Penin	105,40
Lagrange	Chemin de Lagrange	678,50
Besle	Chemin de Besle	756,20
Pignes	Chemin des pignes	341,60
Église	Chemin de la source	45,70
Quartierot	Chemin du petit Mellan	1 573,90
Mirabelles/mésanges	Chemin des mirabelles	138,10
La Barthe	Chemin de la Midouze	338,50
Grand communal	Chemin du Grand Communal	1 017,40
<b>CHEMINS RURAUX</b>		
Cité Loubère	Chemin de l'école	36,60
Terrain du moto cross	Circuit des lagunes	1 341,70
Proche moto-cross	Chemin de Gaillères	836,20
Proche moto-cross	Chemin de Bel-air	1 341,60
Proche moto-cross	Chemin de Geloux	871,70
Mène à la lagune	Chemin de la lagune	1 000,20
Mène à la salle de la Genévrière	Impasse de la Genévrière	123,20
Proche moto-cross	Chemin de Boyer	655,60
Proche moto-cross	Chemin des pinèdes	452,90
Proche moto-cross	Chemin de Poupely	515,80
Maisonnavé	Impasse Maisonnavé	18,80
Morceau de la Rue la Vignotte	Rue la Vignotte	33,80
Logements HLM Impasse du stade	Chemin du stade	25,40
Bout de la rue du bois fleuri	Chemin du Tuc	50,60
Chemin de Labarrère	Chemin de Labarrère	250,20
		<b>15 182,30</b>
<b>LIEUX-DITS</b>		
Margoy	Côte de Margoy	551,50
Lagrange	Impasse Lagrange	304,20
		<b>855,70</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>16 038,00</b>